

Anse, ainsi signait-il lui-même selon la prononciation française. Il se nommait en réalité Hentz, était d'origine allemande, alsacienne tout au moins. Lequinio 1) trouva en lui un serviteur dévoué et obéissant. Le tribunal révolutionnaire de Rochefort, sitôt installé, on lui jeta en pâture un mulâtre qu'on écrasa de charges les plus accablantes.

Pendant ce temps, Hentz élevait la guillotine sur la place de la Liberté et, une heure après, il faisait son apprentissage au lieu d'une foule ébahie de la nouveauté de ce spectacle.

Lorsque, quelques jours plus tard, eut lieu le jugement de neuf officiers et marins de l'*Appolon*, Hentz n'attendit pas que la sentence fût prononcée et préparait son instrument.

Longtemps à l'avance, il était à son poste, attendant sa proie ; le peuple l'applaudissait et entourait l'échafaud en dansant la *Carmagnole* et en chantant le *Ça ira*.

Hentz recevait un traitement de 5600 livres sur lequel il payait les deux aides qui lui étaient nécessaires. C'était de l'argent bien gagné, et le bourreau reçu le nom de *vengeur du peuple*.

Lorsqu'eût lieu, en l'absence de Hentz, l'exécution de l'ancien député Dechizeaux, un individu du nom de Daviaud, employé des vivres de la marine, demanda et obtint de remplacer l'exécuteur officiel.

Hentz était un raffiné, il cherchait à justifier, aux yeux de la population brestoise, la réputation qui l'avait précédé. Lors de la mise en jugement des trente administrateurs du Finistère, il se montra digne de ses deux parrains Laignelot et Lequinio.

1) Lequinio avait cinquante ans à l'époque de la Révolution, était originaire de Vannes ; député à la Convention, il fut envoyé en septembre 1793, en mission dans les départements de l'Ouest, afin de doter la Révolution de bourreaux amateurs, travaillant par goût, par patriotisme ou plutôt par peur.

Le matin même, toutes les mesures étaient prises en vue de l'exécution. Hertz avait commandé la charrette – c'était l'usage à Paris – cela surprit à Brest, car il n'y avait encore que des accusés devant leurs juges.

L'accusateur public, non moins sûr de son fait, avait commandé pour ses clients, un grand repas de trente couverts, bien servi, mais sans couteaux ; et il avait recherché en ville trente bouteilles du meilleur vin, parce que l'humanité, disait-il, exigeait qu'ils fissent au moins un bon repas avant de mourir.

Trente couverts ! Il voulait paraître compter que les trente seraient condamnés 2). Les vingt-six qui le furent se refusèrent à sa politesse. Et ils furent exécutés le 20 mai 1794.

Lorsque Hertz, le vengeur du Peuple, sortait de la ville pour aller travailler aux environs, il composait une sorte de cortège autour de la guillotine qu'il emmenait naturellement avec lui.

Monté sur un cheval, il précédait la charrette qui portait l'instrument des supplices. Les Bretons qui ne craignaient rien, avaient peur de ce maudit.

2) Un fait monstrueux, qui résulte des pièces officielles montrent que les actes de décès des condamnés furent dressés avant même leur exécution.